

Conseil d'Administration  
du 9 octobre 2009

Proposition de procès-verbal

---

Ordre du jour :

- Délibération sur la campagne des emplois 2010 (tous sauf second degré),
  - Proposition de répartition de la dotation 2010 aux UFR, écoles et instituts,
  - Informations et discussion sur certains aspects de la mise en place du décret sur les enseignants-chercheurs : équivalence TP /TD, groupe de travail sur les charges des enseignants-chercheurs,
  - Délibération sur les sujets traités par le CEVU du 25 septembre 2009 :
    - Nouveaux projets CESAL, CESAM,
    - Convention APEC (Association Pour l'Emploi des Cadres),
    - Procédure de validation du M1 et attribution d'ECTS aux étudiants préparant les concours d'enseignement,
  - Questions diverses.
- 

*Sous la présidence de Monsieur Philippe ROLLET, Président de l'université,*

**Etaient Présents :**

- *Collège A* : M. Alain CAPPY, M. Francis GUILBERT, M. Pierre LOUART, M. Moussa NAIT ABDELAZIZ, M. Jean-François PAUWELS,
- *Collège B* : M. Robert LITWAK, M. Nicolas POSTEL, M. Jérôme RIEDI, M. Yann SECQ, M. Christophe VUYLSTEKER,
- *Collège BIATOSS* : M. Claude VIEVILLE, Mme Catherine SION,
- *Collège USAGERS* : M. Simon ENTE, M. Amaury LE BRETON,
- *Personnalités extérieures* : Mme Marie-José AYME (MEDEF), M. Bruno DESPREZ (Entreprise Florimond Desprez), M. Didier LOUVET (CGT), M. Thierry LEPERS (Comité Grand-Lille)

**Etaient excusés (et Procurations) :**

- *Mme Pauline LAFITTE* (procuration à Francis GULBERT)
- *M. Geoffrey BOSSU* (procuration à Marie-José AYME)
- *Melle Hélène DUCOURANT* (procuration à Nicolas POSTEL)

- *M. Jean D'ALMEIDA* (procuration à Alain CAPPY)
- *M. Bruno DESPREZ* (procuration à Francis GUILBERT, à partir de 15 h 30)
- *M. Thierry LEPERS* (procuration au Président Philippe ROLLET, à compter de 16 h 45)
- *M. Amaury LE BRETON* (procuration à Simon ENTE, à compter de 15 h 30)

### **Etaient présents (à titre consultatif ou invités) :**

- *Secrétaire Général* : M. Patrice SERNICLAY
- *Agent Comptable* : M. Jean-Luc BELLOUIN,
- *Vice-président du Conseil d'Administration* : M. Francis MEILLIEZ,  
*Vice-président du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire* : M. Salah MAOUCHE,  
*Vice-président du Conseil Scientifique* : M. Isam SHAHROUR  
*Vice-président Valorisation du Potentiel Humain* : M. Jean-Philippe CASSAR,  
*Vice-président Aménagement du Campus, Patrimoine et Développement Durable* : M. François BUYLE-BODIN,
- *Directrice de l'UFR de Géographie* : Mme Helga SCARWELL,  
*Directeur de l'UFR de Mathématiques* : M. Mostapha M'BEKTA,  
*Directeur de l'UFR de Physique* : M. Michel FOULON,  
*Directeur de l'UFR de Biologie* : M. François FONTAINE,  
*Directeur de l'UFR d'Informatique, Electronique, Electrotechnique et Automatique* : M. Nour-Eddine OUSSOUS,  
*Directeur de l'UFR de Chimie* : M. Alain RIVES,  
*Directeur de l'UFR Sciences de la Terre* : M. Jean-Luc POTDEVIN,  
*Directeur de la Faculté de Sciences Economiques et Sociales* : M. Didier CORNUEL,  
*Directeur de l'Ecole Polytechnique Universitaire de Lille, représenté par le directeur-adjoint* : M. Guy REUMONT,  
*Directeur de l'Institut Universitaire de Technologies « A »* : M. Moulay-Driss BENCHIBOUN  
*Directeur de l'Institut d'Administration des Entreprises* : M. Pierre LOUART (*présent en tant qu'élu*),  
*Directeur de TELECOM Lille 1, représenté par Mme Brigitte VASSEUR,*
- *Responsable du Service budget et conventions* : Mme Joëlle EMPIS,  
*Service du Personnel* : Mme Corinne DESBONNET  
*Responsable des Affaires Juridiques* : M. Xavier FURON,  
*Chargée des affaires statutaires et secrétaire de séance* : Mme Christel VERRUE.

---

Le conseil débute à 14 h 05 par le rappel de l'ordre du jour. Le Président précise que le point 3, initialement prévu, est reporté à une date ultérieure ; s'agissant du bilan social 2007-2008, la présentation doit être faite préalablement au Comité Technique Paritaire (CTP). En ce qui concerne les « questions diverses », il sera demandé au conseil de se prononcer sur les réponses à l'appel d'offres Hirsch ainsi que sur une délibération qui sera présentée par le vice-président Aménagement du Campus, Patrimoine et Développement Durable, François BUYLE-BODIN.

## **1) Délibération sur la campagne des emplois 2010**

Jérôme RIEDI (CGT-SUP/SNESUP-FSU) demande la parole pour une intervention liminaire au nom de sa liste : à l'heure où le conseil d'administration examine la politique des emplois et des moyens attribués aux composantes, la liste CGT-SUP/SNESUP-FSU souligne la nécessité d'une clarification sur le devenir des Unités de Formation et de Recherche (UFR) et demande la mise à l'ordre du jour d'un prochain CA d'une discussion sur la politique générale de l'établissement relative au devenir des UFR, avec participation des directeurs de composante.

Le Président répond que le sujet sera mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil d'administration ou d'une séance prévue spécialement pour répondre à cette demande.

Le Président donne la parole au vice-président chargé de la Valorisation du Potentiel Humain, Jean-Philippe CASSAR.

Dans ce moment clef de la campagne des emplois, il s'agit de valider les postes et les niveaux de postes qui doivent être remontés au ministère. Il restera ensuite à procéder à la définition des profils de postes qui serviront, pour les enseignants-chercheurs, à l'ouverture des comités de sélection, et pour les BIATOSS, de fiches de postes pour les concours. Puis, le vice-président rappelle la procédure suivie : à partir d'une lettre de cadrage envoyée aux composantes, services et laboratoires, un important travail de concertation avec les laboratoires et les composantes a été réalisé, avec réunions et navettes. L'expression des besoins de toutes ces structures est accessible sur l'Intranet. L'issue de la démarche est l'élaboration d'une proposition par l'équipe de direction.

La circulaire ministérielle du 10 septembre 2009 indique qu'il n'y aura ni suppression, ni création d'emplois. Elle ouvre à nouveau la possibilité de rehaussements et de transformations d'emplois, le ministère prenant en charge le surcoût après acceptation des demandes. L'effort de repyramidage sera prolongé pour les personnels BIATOSS et des postes seront ouverts aux concours afin de permettre la stabilisation de personnels contractuels.

Dans les campagnes précédentes, des composantes avaient décidé de reporter la publication de certains postes. Cette démarche avait permis une plus grande souplesse ainsi que la possibilité de rehaussement. Les composantes, ou services, qui ont « joué le jeu » doivent être certains de récupérer les moyens correspondants. Les autres priorités consistent à accompagner les politiques menées, que ce soit pour l'emploi contractuel, pour la formation, la recherche et l'amélioration du fonctionnement et du pilotage.

Le vice-président du conseil scientifique, Isam SHARHOUR, prend la parole pour préciser les éléments de la campagne en ce qui concerne les enseignants-chercheurs.

Il annonce 65 postes vacants d'enseignants-chercheurs, suite à mutation ou départ en retraite. Un certain nombre de postes sont reconduits lorsqu'il n'y a pas de problème particulier pour l'équipe de recherche concernée. Pour une quinzaine de postes, 9 postes hors laboratoire ou 6 postes pour lesquels les équipes sont encore en évaluation et/ou restructuration, il est proposé de différer leur publication et d'utiliser les quinze supports là où il existe des besoins importants.

En ce qui concerne les besoins en formation, les redéploiements inter-composante ne seront pas nécessaires car il a été constaté que le nombre de postes vacants dans les composantes déficitaires étaient important ; il s'agit de veiller, en premier lieu, à faire bon usage de ces postes vacants. Par ailleurs, il faudra accompagner certaines composantes en postes techniques.

En ce qui concerne les besoins en recherche, il est proposé des affectations directes, en particulier sur des supports hors laboratoire. Il est proposé de procéder à des anticipations de recrutements sur des opérations prioritaires. Isam SHARHOUR note également le déficit important d'emplois autour des plateformes mutualisées, essentiellement en cadre A. Des transformations de postes d'enseignants-chercheurs en postes BIATOSS sont proposées.

Isam SHARHOUR commente ensuite les propositions d'arbitrage de la direction relatives aux emplois d'enseignants-chercheurs (cf. document annexe).

Le secrétaire général est invité à présenter les éléments relatifs aux emplois BIATOSS dans la campagne des emplois.

Le secrétaire général rappelle tout d'abord quelques éléments :

- il faut prévoir des supports pour assurer les promotions liées aux listes d'aptitude,
- les priorités transversales doivent être prises en compte :
  - ouvrir un maximum de possibilités pour que les personnels contractuels puissent, par suite de réussite au concours, passer sur un emploi de personnel titulaire,
  - le repyramidage pour pouvoir répondre aux impératifs de recomposition des services, d'évolution de la technicité des fonctions, d'adaptation des emplois et des compétences.

Puis le secrétaire général présente les documents mis à disposition des conseillers ; il insiste sur le fait que le document qui fait la synthèse des emplois BIATOSS vacants à la date où le document a été élaboré est un document prévisionnel et provisoire. La campagne des emplois est affectée d'un grand nombre d'évènements :

- les nominations aux concours,
- les départs ou arrivées, les mobilités internes, les départs en retraite,
- les listes d'aptitude.

Malgré ces éléments, le secrétaire général rappelle que c'est la première fois que les conseillers disposent d'un document aussi complet et précis.

Compte tenu des priorités transversales, le secrétaire général décline ensuite les priorités accompagnant les politiques de l'établissement :

- Soutien aux activités de recherche par le renforcement des plateformes et dispositifs mutualisés et le fonctionnement administratif des structures de recherche (8 emplois à destination des laboratoires sur 17 rehaussements demandés),
- Le domaine administratif et technique, dans l'objectif d'une part, de suivre la structuration du pôle ressources humaines par le renforcement de l'encadrement et d'autre part, de veiller à l'amélioration de la cellule hygiène et sécurité.
- La fonction immobilière, dans la perspective de la réalisation d'un grand nombre d'opérations relatives au Plan Campus, au Contrat de Projet Etat Région, au plan de relance sur la sécurité, au plan sur l'accessibilité aux personnes en situation de handicap (l'équipe des 4 ingénieurs ou assimilés doit être étoffée),
- La stabilisation des personnels contractuels : l'université se donne les moyens d'aider les personnels pour la préparation aux concours. Cinq à sept emplois pourraient être utilisés pour leur intégration.

Le Président ouvre le débat et demande aux directeurs de composantes de s'exprimer sur les différents aspects de la campagne des emplois.

Diverses remarques relatives aux arbitrages proposés sont faites par les directeurs des UFR de Biologie, d'Informatique-Electronique-Electrotechnique-Automatique (IEEA), de Sciences de la Terre, de Physique, de Sciences Economiques, de l'IUT « A », de l'IAE et de Polytech'Lille.

Le Président rappelle le principe évoqué précédemment pour les postes programmés sur deux années avec un échange entre composante : il est essentiel que les engagements soient respectés et les postes rendus, faute de quoi cette souplesse ne serait plus possible à l'avenir.

Il évoque ensuite le problème des besoins en neurosciences soulevé par le directeur de l'UFR de Biologie. Les engagements ont toujours été satisfaits avec l'université Lille 3 bien que cela représente une charge très lourde. Nous nous situons désormais dans un cadre trilatéral, l'université Lille 2 étant également très présente dans le domaine des neurosciences. Le Président rappelle que les trois universités vont se réunir pour traiter ce problème.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-FSU/CGT-SUP) estime dommage de supprimer les postes avant d'engager le dialogue entre les trois universités. Il ne faut pas croire, selon lui, qu'il y a un redéploiement positif vers les neurosciences « puisque partout ailleurs où il y avait un personnel publiant, le poste a été gardé sur place ». Il rappelle l'existence de l'équipe de recherche en neurosciences à l'université Lille 1 qui alimente, par ses doctorants, autant le laboratoire de l'université Lille 2 que celui de Lille 1. Il ajoute que ce cas de figure pose une question de fond sur le lien avec l'enseignement et le risque de découplage entre recherche et enseignement.

Isam SHARHOUR répond que le potentiel de recherche n'est pas affecté par cette opération.

Jean-Philippe CASSAR note que le secteur des mathématiques a eu 17 postes redéployés depuis 2001. Par conséquent, il n'est pas possible de se faire une idée d'une politique par rapport à un poste d'enseignant-chercheur non-publiant redéployé ; c'est la globalité de la démarche qui doit être appréciée.

Le secrétaire général répond au directeur de l'UFR de Physique au sujet du rehaussement de l'emploi de responsable administratif de l'UFR en précisant que les emplois gagés ne sont pas concernés par l'opération de rehaussement. Le rehaussement doit donc être examiné dans un autre cadre. Le Président explique que le rehaussement suppose qu'un poste soit rendu au ministère à la suite de quoi le ministère attribue à l'université un poste de niveau plus élevé, mais cela est impossible avec un emploi gagé.

Yann SECQ (Ouverture & Indépendance) intervient au sujet de la résorption de la précarité : malgré la difficulté de l'évaluation de l'application de la politique contractuelle de l'établissement, il considère qu'il serait préférable de former un personnel contractuel pendant plus longtemps afin qu'il acquiert l'ensemble des connaissances nécessaires aux concours.

Le Président rappelle que la résorption de la précarité s'évalue au travers de la politique contractuelle mise en place dès le printemps dernier. S'agissant du processus d'accompagnement des contractuels mis en œuvre, il est nécessaire de se donner un peu de temps pour qu'il puisse porter ses fruits. Enfin il faut qu'il y ait adéquation entre les supports qui se libèrent et les personnels prêts à occuper ces supports.

Le Secrétaire Général complète l'information en indiquant que, dans la lettre de cadrage votée, il est prévu d'ajouter 25 000 € dans le budget formation dont une bonne partie est destinée à l'accompagnement des personnels contractuels en vue de leur réussite aux concours. Mais nous devons intégrer le fait que les concours s'adressent autant aux personnels déjà en postes qu'aux contractuels : il est important de maintenir un équilibre sur la durée en matière de gestion des ressources humaines.

Yann SECQ (Ouverture & Indépendance) demande si le conseil scientifique a été sollicité pour donner son avis sur la campagne des emplois.

Le Président répond que la campagne des emplois a été présentée en assemblée des trois conseils. Par ailleurs, il remarque que le calendrier est resserré par rapport aux délais qui étaient attendus. Enfin l'avis du Comité Technique Paritaire (CTP) a été sollicité : il s'est déclaré favorable par 12 voix pour et 8 abstentions.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-FSU/CGT-SUP) expose les motifs du vote de sa liste : d'une part, il énonce des « raisons nationales » : un emploi public insuffisant dans les universités, accru dans notre région par la sous dotation en personnels Ingénieurs Techniciens Administratifs (ITA) des organismes de recherche par rapport à la moyenne nationale ; des propositions de repyramidage liés à une externalisation de certaines missions par la disparition des catégories C. Sur la campagne d'emploi d'enseignants-chercheurs, le fait qu'il n'y ait pas de suppression d'emploi ne lui paraît pas « une victoire » dans la mesure où, dans le même temps, les charges « explosent ». Pour l'ensemble de ces raisons, la liste se serait orientée vers un vote « contre ». Cependant, la politique proposée par la direction et l'accord avec la position de la FSU et de la CGT au CTP, incite la liste à s'abstenir.

La liste sollicite, pour les politiques des emplois à venir, une réelle concertation avec les composantes de l'université.

Salah MAOUCHE rappelle que la direction a reçu tous les directeurs de composantes à une ou deux reprises.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-FSU/CGT-SUP) précise que, lorsqu'il évoque une réelle concertation avec les composantes, il suggère que les conseils de composante soient véritablement sollicités sur les priorités en matière d'enseignement et de recherche.

Le Président insiste sur le fait que les procédures se sont améliorées, la démarche adoptée cette année consistant à soumettre, dans un second temps, les propositions de la direction à l'examen des conseils des composantes et laboratoires afin que chacun s'exprime. Toutefois, ce sujet sera revu dans le cadre d'un débat futur sur le rôle et la place des composantes dans l'université.

Pour Jérôme RIEDI (CGT-SUP/SNESUP-FSU), la situation est la conséquence de l'application de la loi LRU.

Francis GUILBERT (Dynamisme, Pluralité & Engagement) présente les excuses de Bruno DESPREZ qui a dû partir et qui tenait à saluer le travail de fond qui a été présenté. Il s'associe à ce commentaire au nom de sa liste.

Le conseil d'administration délibère sur les documents présentés par les vice-présidents et le secrétaire général relatifs à la campagne des emplois 2010 (documents en annexe) :

- arbitrages sur les emplois d'enseignants-chercheurs,
- postes vacants d'enseignants-chercheurs,
- requalification de supports d'emploi BIATOSS,

**Approuvés par 11 voix pour et 12 abstentions** (délibération n° 2009-55).

Francis GUILBERT, en tant qu'ancien directeur de l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE), attire l'attention de l'ensemble des membres du conseil sur la situation difficile où se trouve l'IAE eu égard au nombre de personnels sur ressources propres pour lesquels le contrat arrivera prochainement à échéance. La question se pose de savoir comment pourront fonctionner certains secrétariats.

Pierre LOUART, directeur de l'IAE, reconnaît avoir été reçu de nombreuses fois par l'équipe de direction mais il estime de pas avoir obtenu de réponse directe et claire, à l'issue d'une réelle concertation.

Le Président pense qu'il faudra revenir sur ces questions dans le débat prévu prochainement. Il précise que l'équipe a entendu chaque interlocuteur des composantes, mais, dans un cadre contraint, il n'est pas simple de gérer la pénurie.

## **2) Proposition de répartition de la dotation 2010 aux UFR, écoles et instituts**

Le Président procède à la présentation de ce point de l'ordre du jour.

Le modèle de répartition des moyens, depuis 2005, comportait une part fixe et une part variable de 15 % sur projet. Au fil du temps, ce modèle est apparu de plus en plus décalé par rapport à l'évolution des effectifs étudiants, alors que ceux-ci sont un élément essentiel pour l'attribution des moyens. Depuis le passage au système Licence Master Doctorat (LMD), la comptabilisation du nombre d'étudiants par formation est devenu problématique.

Pour le budget 2010, un nouveau modèle est proposé qui comporte également deux parts :

- Une part fixe répartissant les moyens entre les composantes en fonction du nombre d'étudiants pondéré par des critères d'appartenance à un domaine :
  - 1 pour les sciences humaines et sociales et les mathématiques
  - 2,4 pour les sciences expérimentales
  - 3 pour l'Ecole Polytechnique Universitaire de Lille.

Dans ce modèle, d'importantes variations à la hausse, comme à la baisse sont constatées et sont inopportunes. Il est proposé, pour les « lisser », de limiter la hausse à 30 % et la baisse à 10 %.

- Une part sur projet.

Ce modèle de répartition conduit à quelques inquiétudes et quelques remarques. Tenant compte du fait que le changement brutal n'est pas souhaitable, le Président fait une proposition alternative qui est la suivante :

- Une part fixe déterminée selon l'effectif étudiant pondéré, mais les variations à la baisse seraient limitées à 0%, et les variations à la hausse à + 30%, comme dans la première proposition.
- En ce qui concerne la part sur projet, il s'agirait cette année de maintenir, pour l'ensemble des composantes, le même niveau que l'an dernier, sauf pour les composantes pour lesquelles la dotation sur la base de l'effectif étudiant est très faible ; ces dernières verraient leur part « projet » de l'an dernier multipliée par 1,5.

Dans cette hypothèse, le Président précise qu'il n'y a aucune variation à la baisse pour les composantes, mais uniquement des variations à la hausse. Cet effort implique que 35 000 € soient transférés de l'enveloppe des heures complémentaires vers la DGF (dotation globale de fonctionnement) des composantes.

Le président ouvre le débat.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-FSU/CGT-SUP) note que la proposition de la direction de l'université Lille 1 intègre les coefficients disciplinaires du modèle national Sympa ; adapterons-nous le modèle national aux rouages de Lille 1 ?

Nicolas POSTEL (SNESUP-FSU/CGT-SUP) souligne que, malgré les injonctions ministérielles à ne pas le faire, la direction essaie, par ce modèle, de corriger localement les « inégalités criantes » ; il pense que cela va dans le bon sens.

Jérôme RIEDI (CGT-SUP/SNESUP-FSU) s'exprime sur la situation « catastrophique » de la physique en terme d'attractivité des étudiants. S'agissant des facteurs correctifs entre les disciplines, il considère qu'il faudrait se poser la question de savoir ce que devrait faire une université de sciences et technologies pour favoriser le développement de l'enseignement en physique.

Simon ENTE (SUD étudiant-e) demande ce que la direction prévoit pour le financement de cette opération dans le cas où les prévisions de réduction des heures complémentaires ne seraient pas atteintes.

Le Président rappelle qu'auparavant existait un modèle de répartition des moyens qui faisait aussi une différenciation forte entre les sciences humaines et sociales et les sciences expérimentales en se basant sur la norme SanRemo. Il ne doute pas qu'une nécessaire réflexion doit être menée sur les « bons taux » sachant que certaines disciplines, comme les sciences expérimentales, supportent des coûts de fonctionnement beaucoup plus élevés que d'autres disciplines. Par ailleurs, le Président rappelle que les composantes sont dotées, en plus de la DGF, de crédits Restructuration et Innovation Pédagogique (RIP) et de crédits Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) pour lesquels des choix ont été orientés à l'avantage des sciences expérimentales. Le Président estime qu'il ne faut pas introduire trop de complexité dans notre système de répartition des moyens.

Pierre LOUART (Ouverture & Indépendance) considère nécessaire d'analyser les normes du modèle Sympa. Pour la répartition des moyens aux composantes, il apprécie que soient pris en compte les besoins spécifiques de chaque composante par rapport aux effectifs d'étudiants et aux besoins

spécifiques d'équipement. Mais il craint que des décalages s'opèrent au niveau des emplois en référence aux normes du modèle Sympa. Pour lui, il est notamment nécessaire de valoriser auprès du ministère les filières professionnalisantes.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-FSU/CGT-SUP) rappelle que le modèle Sympa, dans la partie formation, utilise bien d'autres critères que l'effectif étudiant, tels que la présence aux examens, la réussite en licence, l'insertion professionnelle en master et l'évaluation A, B C des formations. Il souhaiterait savoir jusqu'à quel point l'université appliquera les critères du modèle Sympa au mode de répartition des dotations formation.

Francis GUILBERT (Dynamisme, Pluralité & Engagement) rejoint Christophe VUYLSTEKER sur son analyse et la complète en s'élevant contre l'enveloppe très faible de crédits, par étudiant, dont nous disposons. De plus, il souhaite que le tableau de répartition des crédits mentionne que la dotation par étudiant tient compte des effectifs hors Institut Catholique.

Yann SECQ (Ouverture & Indépendance) revient sur le fonctionnement du conseil en notant que la proposition de la direction a été diffusée la semaine dernière et que les commissions n'ont pu se saisir du dossier avant la séance d'aujourd'hui. Il se dit frustré du fait que les élus ne soient pas impliqués dans le travail préparatoire.

Alain CAPPY (Dynamisme, Pluralité & Engagement) exprime son désaccord par rapport à l'intervention de Yann SECQ. Il estime que le CA ne doit pas être impliqué à toutes les étapes et que la démocratie ne signifie pas une intervention des élus à chaque étape d'élaboration des processus.

Le Président indique à l'assemblée que, si des améliorations sont jugées nécessaires, le modèle pourra être affiné. Il n'en reste pas moins qu'il appartient à l'équipe de direction d'élaborer des propositions. Le Président ajoute que les indicateurs statistiques doivent être observés avec attention ; ils sont parfois délicats à interpréter. Nous devons veiller à peaufiner nos tableaux de bord de manière intelligente : il cite en exemple la réflexion que l'Observatoire des Formations et de l'Insertion Professionnelle (OFIP) a menée sur le taux de réussite des étudiants.

En ce qui concerne les commissions préparatoires, le Président précise qu'un équilibre doit être trouvé entre l'équipe de direction qui est dans son rôle en élaborant des propositions et les commissions mises en place. Le Président observe que ces commissions ne sont cependant pas extrêmement fréquentées.

Jérôme RIEDI (CGT-SUP/SNESUP-FSU) estime que le conseil doit se concentrer sur l'analyse et non sur la fabrication des « chiffres », mais il lui paraît néanmoins important que les « chiffres » soient disponibles pour les conseillers qui souhaiteraient les vérifier. Il ne juge pas utile de multiplier les commissions. Il exprime l'orientation du vote de sa liste : notant les progrès et la volonté de faire évoluer positivement ce dossier, les élus CGT-SUP/SNESUP-FSU voteront pour.

Simon ENTE (SUD étudiant-e) pense que certaines tâches pourraient être traitées au niveau central, alors qu'elles se traitent actuellement dans les UFR, différemment et plus ou moins bien, selon les UFR. Il cite en exemple la gestion des « pré-rentées ».

Le Président répond que cette question pourra s'inscrire dans le cadre du futur débat sur les composantes de l'université. Il évoque le principe de subsidiarité en soulignant qu'une réflexion fructueuse pourrait nous amener à déterminer à quel niveau les actions seront les plus efficaces.

Le Président soumet la proposition, ses principes et son contenu au vote du conseil :

**Approuvée par 20 voix pour et 3 abstentions** (délibération n° 2009-56).

### **3) Informations et discussion sur certains aspects de la mise en place du décret sur les enseignants-chercheurs : équivalence TP /TD, création d'un groupe de travail sur les charges des enseignants-chercheurs**

Le Président propose à l'assemblée un bref échange permettant d'enrichir la réflexion déjà menée par l'équipe de direction sur la question de l'équivalence TP/TD. Par ailleurs, la mise en place d'un groupe de travail sera proposée par l'équipe de direction. Il rappelle cependant le respect du circuit normal des instances : le CTP sera sollicité avant le conseil d'administration pour donner son avis.

Jean-Philippe CASSAR, vice-président chargé de la valorisation du potentiel humain, est invité à présenter le fruit de la réflexion de l'équipe.

Le but est d'essayer d'avoir une égalité de traitement entre les personnels et une véritable lisibilité du dispositif.

La proposition de l'équipe serait de se baser sur un taux minimal d'équivalence TP/TD sur l'ensemble du service garanti, c'est-à-dire taux moyen de prise en compte des TP = 0,83 heure TD. Pour atteindre ce taux, le nombre d'heures d'enseignement en TP est réparti à part égales entre le service statuaire et les heures complémentaires. Le vice-président détaille ensuite le mode de calcul de la charge d'enseignement, la charge d'enseignement hors service, la composition du service statutaire et le calcul des heures complémentaires. Après simulation, il est constaté que ce mode de définition du service bénéficie aux charges d'enseignement proches du service statutaire ou présentant une proportion de TP importante. Il s'agit d'abandonner la règle chronologique qui était utilisée précédemment pour adopter cette nouvelle règle plus juste.

Le Président ajoute qu'il y a deux principes, dans cette proposition,

- une clef,
- un principe d'extension

puis il ouvre le débat.

Moussa NAIT ABDELAZIZ (SNESUP-FSU/CGT-SUP) s'étonne que les Attachés Temporaires d'Enseignement et de Recherche ne bénéficient pas des mêmes règles que les enseignants-chercheurs titulaires. Il estime que cette question doit être étudiée.

Le Président pense qu'il serait préférable d'étendre le dispositif à toutes les catégories d'enseignants-chercheurs et que c'est le sens de la proposition qu'il a faite au CEVU.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-FSU/CGT-SUP) demande si ce dispositif risque d'interférer avec les règles de répartition de service existantes, liées aux congés de maternité et aux congés maladie. Il évoque l'application d'une circulaire au sujet de laquelle les collègues doivent être informés.

Salah MAOUCHE répond que les congés maternité concernent le service, donc des heures TD, et non les heures complémentaires.

Le Président précise que nous devons, pour l'instant, nous attacher à satisfaire aux obligation légales de la façon la plus simple possible. Il aurait souhaité pouvoir appliquer la règle selon laquelle une heure TP est égale à une heure TD mais il craint de ne pas en obtenir les moyens financiers. Il pense que les règles qui nous sont imposées nous obligent à mettre en place un dispositif plus complexe.

Le vice-président présente la composition du groupe de travail proposée par l'équipe de direction. Ce groupe de travail, chargé d'élaborer un référentiel des activités pour l'établissement sur la base d'une évaluation de l'existant sera composé de :

- deux représentants des enseignants-chercheurs par conseil, CA, CEVU et CS,
- deux directeurs de composantes,
- deux directeurs de laboratoires,
- des trois vice-présidents en charge du dossier (Formation, Recherche, Valorisation du Potentiel Humain),
- du secrétaire général.

Le Président soumet au conseil la composition du groupe de travail et l'engagement de deux élus à y participer.

Francis GUILBERT (Dynamisme, Pluralité & Engagement) et Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-FSU/CGT-SUP) se proposent au titre des élus du conseil d'administration.

**Proposition approuvée par 19 voix pour et 2 abstentions** (délibération n° 2009-57).

#### **4) Délibérations sur les sujets traités par le CEVU du 25 septembre 2009**

- ⇒ Nouveaux projets de formation continue : Certificat d'Etudes Supérieures Après Licence (CESAL) et Certificat d'Etudes Supérieures Après Master (CESAM) proposés par l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE) :

Le vice-président du CEVU, Salah MAOUCHE, rappelle que les CESAL et CESAM sont des dispositifs de formation continue dont la durée se situe entre 60 et 120 heures, avec unités capitalisables, permettant aux personnes en activité professionnelle de suivre ces cursus. Il précise que le CEVU a émis un avis favorable.

Le Président soumet les parcours suivants au vote du conseil :

- CESAL « Manager une Instance Représentative du Personnel (IRP) »,
- CESAM « Management des Médias »,
- CESAM « Développeur de Projets Innovants (DPI) »
- CESAM « Directeur général d'établissement social ou socio sanitaire »
- CESAM « Concevoir et réaliser un audit social ».

**Approuvés par 16 voix pour et 2 abstentions** (délibération 2009-58).

- ⇒ Convention APEC (Association Pour l'Emploi des Cadres) :

Le vice-président du CEVU présente la convention APEC.

Robert LITWAK (SNESUP-FSU/CGT-SUP) apprécie la qualité du document et estime que l'université devrait signer avec Pôle Emploi une convention du même type.

Salah MAOUCHE répond qu'une proposition de convention sera faite à Pôle Emploi.

Le Président soumet la convention au vote du conseil :

**Approuvée par 19 voix pour et 2 voix contre** (délibération 2009-59).

⇒ Procédure de validation du M1 et attribution d'ECTS aux étudiants préparant les concours d'enseignement :

Le vice-président indique que les maquettes pour les masters d'enseignement doivent être rendues pour 15 avril 2010. Mais se pose actuellement le problème des étudiants qui préparent ces concours. Pour que ces étudiants soient titularisés, il faut qu'ils valident un master 1 ; le vice-président propose d'inscrire les étudiants qui préparent un CAPES dans la mention disciplinaire correspondante. Salah MAOUCHE ajoute que le CEVU a donné un avis favorable à la proposition.

Le Président soumet la procédure au vote du conseil :

**Approuvée par 23 voix pour** (délibération 2009-60).

## 5) Questions diverses

⇒ Réponse à l'appel à projets « Génération Active – expérimentations pour les jeunes » du Haut Commissaire à la Jeunesse, Martin HIRSH :

Le vice-président précise que l'appel à projet « Génération Active – expérimentations pour les jeunes » du Haut Commissariat à la Jeunesse concerne les domaines « post-bac » et « orientation active ». Dans la mesure où très peu de jeunes sont informés des dispositions de l'orientation active, il est proposé de créer des équipes qui se déplaceront dans les lycées de la métropole afin d'expliquer les fonctionnements de l'université, les perspectives d'orientation professionnelles, de créer des liens avec les élèves et les équipes pédagogiques, etc. Il s'agira également de la mise en place d'un site comportant des vidéo-blog.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-FSU/CGT-SUP) salue l'intérêt du dépôt de ces projets mais s'interroge sur ce nouvel alourdissement probable de la charge des enseignants-chercheurs.

Salah MAOUCHE répond que, s'agissant du site et du suivi, des postes ont été demandés dans nos dossiers. Par ailleurs, il rappelle qu'il existe déjà des équipes de volontaires présentant nos diplômés dans le cadre des relations lycées-université.

Le Président ajoute que nous souhaitons obtenir des financements pour accompagner des actions que nous menons déjà pour une bonne part. Il s'agit en particulier du financement de poste d'ingénieur d'études.

Simon ENTE (SUD étudiant-e) se réjouit de la collaboration entre les trois universités lilloises pour la réalisation de ces actions. Il demande combien de lycées sont concernés par ces actions.

Salah MAOUCHE répond qu'une vingtaine de lycées seront concernés. Mais les actions menées dans le cadre des relations lycées-université touchent environ une trentaine de lycées.

Dans le cadre de cet appel d'offre, l'université Lille 1 :

- Porte, en coopération avec les universités Lille 2 et Lille 3, le projet intitulé « Demain l'université ».
- Est partenaire du projet PEC « Portefeuille d'Expériences et de Compétences » avec 12 autres universités.

Le conseil d'administration donne un avis favorable à la mise en œuvre des projets présentés.

**Avis favorable par 20 voix pour** (délibération 2009-61).

⇒ Intervention de Robert LITWAK (SNESUP-FSU/CGT-SUP) :

Il souhaite que la question du développement durable à l'université soit mise à l'ordre du jour d'un CA. Un paragraphe a été consacré à cette question dans le dossier Contrat Quadriennal, mais les indicateurs n'ont pas été réellement définis. Il rappelle que nous avons prévu de travailler sur ces indicateurs. Selon lui, il convient désormais de se poser la question des personnes ou instances qui pourraient travailler sur ce dossier.

Le Président préfère le terme « développement soutenable ». Il rappelle les projets actuellement développés : le projet de « campus vert », par exemple. Sur la question de la mise en place d'un éventuel groupe de réflexion, il souhaite que cela ne se fasse pas en dehors de la CAC (Commission d'Aménagement du Campus). Il est possible de prévoir un calendrier permettant de réunir la CAC sur ce sujet. S'agissant de la nécessité de créer des indicateurs, le Président suggère une étude précise pour que ces indicateurs qualitatifs ou quantitatifs soient réellement pertinents.

Le vice-président Aménagement du Campus, Patrimoine et Développement Durable, François BUYLE-BODIN, informe l'assemblée d'une démarche nationale actuelle sur le développement durable et les universités : un référentiel, discuté pendant plusieurs mois par quelques universités pilotes et porté par la Conférence des Président d'Université (CPU) et par la Conférence des Grandes Ecoles, est passé à la phase de test et est proposé à l'ensemble des universités françaises. Le vice-président estime que Lille 1 aurait intérêt à tester ce référentiel comme une douzaine d'autres universités et beaucoup de grandes écoles. Il rappelle que le développement durable recouvre la responsabilité sociale et environnementale : ce référentiel reprend le développement durable dans son intégralité. François BUYLE-BODIN souhaite que nous réfléchissions dans le cadre de ce débat collectif et, après avoir testé le référentiel pendant un an, nous nous poserons la question de le garder ou non à la rentrée 2010.

Le Président estime que nous pouvons avoir deux démarches complémentaires : d'une part un groupe de travail, en appui de la CAC, qui réfléchisse sur les aspects environnementaux, d'autre part le travail sur le référentiel.

⇒ Intervention de Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-FSU/CGT-SUP) :

Il souhaite savoir si, parmi les universités qui ont fait une demande d'audit pour passer aux Responsabilités et Compétences Elargies (RCE), se trouve l'université Lille 1.

Le Président répond affirmativement. Il rappelle que le passage aux RCE sera obligatoire à une certaine échéance. Par conséquent, il tient à préparer ce passage. Le CA sera informé de l'ensemble de la démarche. Le Président note qu'il faut distinguer l'audit de la décision elle-même.

Jérôme RIEDI (CGT-SUP/SNESUP-FSU) rappelle une de ses précédentes interventions sur l'utilisation par les personnels de produits phytosanitaires présentant des dangers, ainsi que sur la présence d'une antenne sur le toit du bâtiment M1. Il souhaite une réponse sur ces deux points et se dit favorable à la mise en œuvre d'un groupe de travail sur ces aspects purement environnementaux.

Le Président précise que la réponse sur les antennes a été faite en direction de personnes différentes ; elle sera transmise à Jérôme RIEDI.

Robert LITWAK (SNESUP-FSU/CGT-SUP) souhaiterait que nous soyons un peu plus réactif et rapide dans le domaine du développement soutenable car il a l'impression que nous prenons du retard par rapport à d'autres universités.

François BUYLE-BODIN affirme que, contrairement à ce qui est couramment dit ou pensé, beaucoup de chantiers sont achevés ou en cours à l'université ; mais nos moyens étant limités, nous avons besoin d'outils.

⇒ **Projet de délibération relatif à certaines parcelles :**

Le vice-président Aménagement du Campus, Patrimoine et Développement Durable présente ce projet d'échange de parcelles, dans la zone des bâtiments B5 et B6. La Société Bonduelle construit un bâtiment et a demandé un réaligement des parcelles. L'Etat doit rétrocéder à la Société Bonduelle 153 m2 pour qu'il y ait alignement des parcelles. François BUYLE-BODIN en profite pour rappeler à l'assemblée que l'université n'est pas propriétaire mais affectataire des terrains et des bâtiments sur lesquels nous exerçons nos activités.

Le Président demande l'avis du CA sur cette cession en précisant qu'il s'agit en fait d'une opération ancienne à régulariser.

Marie-José AYME considère que le conseil n'a pas à donner un avis concernant une cession pour laquelle il ne peut rien.

Le Secrétaire Général reconnaît qu'il peut sembler absurde de demander un avis ex post (le parking est construit). Mais il est logique que le propriétaire, c'est-à-dire l'Etat, demande un avis à son affectataire, c'est-à-dire l'université, pour une cession de terrain qui la concerne. L'ensemble de la procédure aurait dû être menée avant le démarrage des travaux. Il s'agit d'une régularisation.

Le Président décide que l'information est suffisante et que le vote du CA ne semble pas nécessaire.

⇒ **Information du Président :**

L'université Lille 1 se situe au 333ème rang mondial dans le Times Higher Education. Salah MAOUCHE observe qu'il y a eu une progression d'une cinquantaine de places depuis le dernier classement.



La séance du conseil d'administration plénier est levée à 18 h 10.

Le Secrétaire Général,

Le Président,

Patrice SERNICLAY

Philippe ROLLET